

ATTESTATION DE REUSSITE AU TEST ANTI-PANIQUE

Attestation de réussite au test sécuritaire,
préalable à la pratique des activités aquatiques et nautiques en accueil collectif de mineur

Je, soussigné(e),

Titulaire du diplôme : N°

Certifie que né [e] le : / / à

A satisfait au test préalable à la pratique des activités aquatiques et nautiques en centre de vacances ou centre de loisirs, tel que défini dans l'annexe I de l'arrêté du 20 juin 2003, modifié par l'arrêté du 25 avril 2012 consistant à :

- effectuer un saut dans l'eau ;
- réaliser une flottaison sur le dos pendant cinq secondes ;
- réaliser une sustentation verticale pendant cinq secondes ;
- nager sur le ventre pendant vingt mètres ;
- franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant.



Parcours effectué avec / sans (1) brassière de sécurité.

Observations :

Fait à Le / /

Signature du M.N.S :

[1] Le parcours peut être effectué avec une brassière de sécurité, sauf pour la pratique du canyoning. Surf, Voile «au-delà de 2 milles nautiques d'un abri, » Navigation dans le cadre du scoutisme marin. Vol libre. Canoë, kayak et activités assimilées. Nage en eau vive. Radeau et activités de navigation assimilées. (Rayer la mention inutile)